

**Durée : entre 1 h et 1 h 30**

## **Sujet**

### **Garde de nuit itinérante, 30 minutes pour plus d'autonomie**

Doit-on se coucher à 19 heures parce qu'on est incontinent ? Emmanuel Gilbert pose volontairement cette question provocante. Le responsable de l'association les Lucioles déteste que les gens dépendants ne soient pas considérés comme « des personnes comme les autres ». Elles aussi ont le droit de traîner le soir devant la télé, de rester un peu plus longtemps dans leur fauteuil, de se coucher à 22 heures et non pas à 19 heures. Encore faut-il un ou une assistante de vie pour aider dans ces moments-là.

C'est le principe de l'association Les Lucioles. Évidemment, le nom de l'association n'a pas été choisi au hasard. « Littéralement, ça veut dire une lumière dans la nuit », précise Emmanuel Gilbert. Formé en finances, en gestion des entreprises en gérontologie, le jeune homme d'une trentaine d'années a repris les suites de son père pour gérer ce service de garde itinérante de nuit qui a généré quatre emplois à temps plein : des contrats aidés qui devraient prendre fin cette année et en 2009. Le service a été créé par son père Pierre sur la zone géographique de l'agglomération du BAB (Bayonne- Anglet-Biarritz).

Le principe ? Simple et original : chaque matin entre 6 heures 30 et 9 heures 30 et chaque soir de 19 heures à minuit, un ou une des quatre assistants de vie de l'association intervient au domicile de la personne seule, malade, handicapée ou âgée, pour l'aider à se lever, à se coucher, à chauffer son repas... En ce moment, chaque équipe de deux personnes, qui fonctionne par roulement, compte une dizaine d'interventions par soirée et matinée.

Durée moyenne ? Une demi-heure, trajet compris, pour un coût de 13,10 € pour un passage, de 24 € pour deux, un peu plus le week-end. Soit, pour un service quotidien, un peu plus de 400 € par mois et 744 € pour deux visites. Emmanuel Gilbert reconnaît qu'il faut un certain budget pour bénéficier des Lucioles.

Les Lucioles proposent des interventions programmées à la demi-heure, selon les demandes des personnes. Un jour peut-être, l'association pourrait même fonctionner le jour. Il faudrait alors trouver un autre nom...

Dr Chantal Guéniot, [www.doctissimo.fr](http://www.doctissimo.fr)

#### **1. Dégagez les idées essentielles du texte sous forme d'un résumé. (10 lignes)**

*Note sur 4 points : 0,5 point pour la présentation, 0,5 point pour l'orthographe, 1 point pour la compréhension, 2 points pour le contenu.*

**2. Selon vous, pourquoi faut-il privilégier le maintien à domicile des personnes dépendantes ?**  
**(20/25 lignes)**

*Note sur 8 points : 1 point pour la présentation ; 1 point pour l'orthographe ; 2 points pour la structure de l'argumentation ; 4 points pour le contenu.*

## Corrigé

### Réponse à la question 1

Ce texte parle du droit de vivre de façon normale, dont devraient jouir les personnes dépendantes, qu'elles soient malades ou âgées. En effet, ces personnes nécessitant une assistance devraient pouvoir bénéficier d'horaires normaux, de pouvoir, en l'occurrence, veiller comme toute personne normale et ne pas être obligé d'aller au lit tôt dans la soirée, à l'heure où le service des assistants à domicile se termine, en général.

À cet effet, une association a vu le jour, répondant à ce besoin des personnes assistées et leur permettant d'avoir des horaires normaux, en mettant à leur disposition des assistants de vie offrant des services à domicile très tôt le matin et pendant les soirées et les nuits.

Bien que ces prestations nécessitent un budget relativement élevé, elles permettent aux personnes assistées d'avoir les mêmes horaires que les personnes indépendantes. Mais, il faut en avoir les moyens, ce qui ne les laisse pas accessibles à tout le monde.

### Réponse à la question 2

Les personnes âgées ou dépendantes désirent de plus en plus avoir une assistance à domicile pour rester chez eux le plus longtemps possible. Cela rend le sujet du maintien à domicile au centre de la politique nationale du vieillissement. Totalement en vogue, il requiert une attention particulière et la mise en place de plusieurs processus permettant à la majorité des personnes dépendantes d'en bénéficier.

Il est certainement beaucoup plus agréable et beaucoup plus facile pour les personnes présentant des difficultés de mobilité de rester chez elles et de jouir d'une assistance à domicile. Pour leur bien-être et leur confort, il est impératif de respecter ce désir commun chez la majorité des personnes concernées. Selon les études effectuées par les démographes, les français dépendants seront de plus en plus nombreux dans les années à venir, ce qui oblige les services concernés à leur trouver des solutions qui leur permettent de bénéficier d'un maintien à domicile, surtout que le nombre des structures d'accueil ne couvre pas la demande.

Toute personne fait de sa maison un endroit à son image, elle y met les couleurs et les affaires qui lui plaisent et qui ressemblent à sa personnalité, elle y met de son âme et s'y retrouve. Par conséquent, il est difficile à tout individu de vivre ailleurs, dans un endroit qu'il ne lui ressemble pas, qu'il n'a pas créé par lui-même et souhaiterait continuer à vivre chez lui, là où il se sent bien, là où il a ses propres repères et habitudes. Le fait de partir de chez soi déstabilise la personne et lui fait perdre ses repères, bien que plusieurs personnes arrivent à s'adapter et à apprécier leur place dans un centre d'accueil.

Il a été également constaté que dans les structures d'accueil les visites de la famille et des amis se font de plus en plus rares, alors que si la personne dépendante reste chez elle, elle garde son réseau familial et social et les visites gardent leur fréquence et leur cadre habituel pour la personne, ce qui est d'une grande importance pour leur bien-être moral.

Néanmoins, le privilège du maintien à domicile a ses limites. Tout d'abord, l'état de santé de la personne et son degré de dépendance décident si oui ou non celle-ci peut être assistée à domicile. En effet, des fois ces personnes ont besoin d'un domicile adapté à leur handicap et il arrive que leur maison ne soit pas adéquate à leur état de santé et bien qu'il y ait plusieurs formes d'assistance, il arrive que différents outils mis en place par les services d'aide à domicile ne suffisent pas et qu'il soit impératif de placer la personne dans un logement adéquat. D'autre part, le maintien à domicile requiert un budget important qui n'est pas à la portée de tout le monde. En effet, pour certaines personnes le placement en structure d'accueil spécialisée et beaucoup plus dans leurs moyens financièrement.

Un grand nombre de la population française a plus de 80 ans et ce nombre ne cessera d'augmenter. Beaucoup de personnes de cette tranche d'âge nécessitent une assistance et préféreraient bénéficier de cette assistance à domicile, chose pas accessible à tout le monde, c'est pourquoi il faut trouver des solutions permettant à ces personnes âgées de rester chez elles le plus longtemps possible.